



ACTION SOCIALE AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES

L'action sociale auprès des personnes âgées est au cœur des responsabilités de la commune (et du département...), or cette action peut être considérée de manières très diverses.. Beaucoup y voient une responsabilité essentiellement technique (assurer un hébergement, des occupations, un environnement décent ; le tout, naturellement, au moindre coût), alors que l'élu respectueux de la civilisation française y voit la nécessité de maintenir la personne âgée dans son cadre naturel qui est son domicile et de ne pas la couper de sa famille (avant tout ses enfants). Ces choix conditionnent les types de services que l'on développe.

Un élu du réseau nous livre son témoignage.



Un état des lieux peu satisfaisant

Je suis Président de l'Action sociale de mon canton. A ce titre, j'ai en charge environ 400 personnes sur le millier de personnes dépendantes qui y résident.

En prenant mes fonctions, j'ai découvert que le Comité Cantonal d'Action Sociale était en pleine léthargie : proche de déposer son bilan, il risquait l'interdiction par le département de fonctionner. L'essentiel de son action se limitait à tenir à jour la liste des personnes dépendantes qui recevaient l'APA (aide aux personnes âgées distribuée par le Département). Le personnel n'avait ni contrat de travail, ni formation.

Heureusement, ayant exercé d'importantes responsabilités dans de grands groupes pharmaceutiques, je connaissais bien le milieu médical et possédais une solide expérience en organisation et rentabilisation...

Un plan d'action sur deux axes

Après cet état des lieux, j'ai bâti ma politique selon deux axes : d'une part donner aux personnes dépendantes le choix de leur mode de vie et d'autre part rompre leur isolement.

Pour le premier axe, je voulais que l'admission des personnes âgées en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ne soit pas systématique (solution facile pour les familles, coûteuse à la société et moins satisfaisante pour les personnes concernées) et qu'au contraire elles puissent, si elles le



souhaitaient, être maintenues chez elles ou chez leurs enfants le plus longtemps possible, quitte à ce qu'elles puissent bénéficier d'aides à domicile et se reposer quelques jours dans des structures médicalisées d'accueil temporaire (sortie d'hôpital, vacances des aides).

Pour cela j'ai dû d'abord persuader mes nombreux interlocuteurs de l'intérêt et de la faisabilité de la démarche, ce que j'ai fait en allant interroger et expliquer mon projet à un maximum de responsables, y compris au niveau du département. Processus qui a été suivi d'un certain nombre de tables rondes avec les divers partenaires de l'action sociale et qui a débouché sur un plan d'action. A cette occasion, j'ai favorisé la responsabilité des familles, alors que tout aujourd'hui relègue celles-ci au second plan : la démarche courante est de « confier » aux services sociaux des responsabilités qui échoient normalement aux enfants, quand on respecte l'ordre naturel garantissant la bonne marche de la société (belle occasion d'appliquer le principe de subsidiarité).

Le deuxième axe était de rompre l'isolement des personnes dépendantes. Là aussi, à y regarder de plus près, ces personnes n'étaient suivies, pour la plupart, qu'au plan administratif et rien de concret ne venait les tirer de leur solitude. Pour y remédier, j'ai démarché un certain nombre d'associations censées faire de l'entraide. Seules deux ont répondu positivement : l'œuvre Saint Vincent de Paul et le Secours catholique (les structures CCAS communales ont toutes répondu négativement)...

Recours aux organisations caritatives

Avec les responsables de ces associations, nous avons mis au point un système destiné à entretenir de liens de voisinage avec ces personnes dépendantes et isolées. Désormais, à l'initiative de leurs bénévoles, des accueils de jour sont organisés une fois par mois dans les principales communes du canton. Ces accueils consistent en des réunions d'un après-midi au cours desquelles les personnes isolées sont amenées par les services communaux dans une salle prêtée par la mairie pour des séances récréatives, par exemple des activités manuelles et un goûter.

Par ailleurs ces mêmes organisations caritatives se sont engagées à passer une fois par mois au domicile d'une trentaine de personnes nécessiteuses pour leur tenir compagnie pendant une petite heure.

Implication des mairies et des familles

Ce dispositif a été repris en partie par le département qui a monté une structure d'accueil itinérante. Celle-ci organise aussi une à deux réunions par mois dans les communes volontaires, comprenant un petit-déjeuner et des activités comme des contes ou de la relaxation.

Enfin, cherchant à impliquer davantage les familles dans le soutien de leurs parents, j'ai systématisé les séances d'entretien avec les enfants des personnes âgées. Il s'agit de les écouter d'abord, puis de les amener à réfléchir en leur faisant comprendre que rien, aucune instance d'action sociale, ne remplacerait le maintien d'un lien vivant entre eux et leurs parents. Les problèmes d'argent sont des barrières terribles pour lesquelles il n'y a pas souvent de solution (soit les parents ne veulent pas dépenser leurs économies, soit les enfants ne veulent pas payer pour leurs parents). Dans ce cas la loi fait office de garde-fou.

Un troisième volet de développement a été de m'occuper du personnel en créant la partie contractuelle, en leur permettant de suivre des formations sur la dépendance et les tâches matérielles ou la gestion des risques à domicile, etc...

Bilan

Cette politique a porté ses fruits :

- aujourd'hui les comptes du Comité d'entraide sont à nouveau satisfaisants grâce à une gestion plus rigoureuse du personnel et au recours aussi souvent que possible aux bénévoles et aux familles,



- *l'admission en EHPAD n'est plus qu'une solution parmi d'autres, ce qui permet aussi de sérieuses économies dans la communauté de communes chargée de ces établissements,*
- *les familles sont davantage impliquées dans les services et surtout manifestent leur affection en s'occupant de leurs parents.*
- *Le point noir reste les élus qui ne font pratiquement rien pour leurs aînés parce qu'ils refusent d'y consacrer de l'argent.*

J'en tire la leçon suivante : dans les problèmes que nous rencontrons, nous devons chercher les solutions qui se rapprochent le plus possible de l'ordre naturel des choses, condition d'harmonie sociale . Si on s'attache à trouver des solutions correspondant à l'ordre naturel, les personnes concernées ne s'en portent que mieux et beaucoup de bien en découle.